



PRÉFECTURE
DE POLICE

Liberté
Égalité
Fraternité



FRAUDE à la facturation



SOYEZ VIGILANTS

LORSQUE VOUS EMPRUNTEZ UN TAXI.



PAIEMENT

- Vous pouvez payer **en espèces** et pas uniquement en carte bancaire.
- À partir de 25€, le chauffeur doit vous remettre une note de course. Cette note doit être éditée immédiatement dans le véhicule.



Si vous payez par carte bancaire **regardez le montant saisi** sur le terminal de paiement.



**SI L'ÉCRAN EST CASSÉ OU DISSIMULÉ,
NE VALIDEZ PAS LE PAIEMENT.**



SI VOUS ÊTES VICTIME D'UNE ESCROQUERIE

- FAITES UN **SIGNALEMENT** SUR LE SITE DE LA PRÉFECTURE DE POLICE
- PORTEZ **PLAINTÉ** DANS UN COMMISSARIAT DE POLICE



LES ÉQUIPEMENTS OBLIGATOIRES D'UN TAXI

